



INSTRUCTEUR EN AVIATION CIVILE

Certification Initiale

PRESENTATION DU CONTEXTE

La certification Instructeur en Aviation Civile vise à apporter les compétences nécessaires aux différents acteurs des services d'exploitation aéroportuaire, afin de concevoir et animer des dispositifs de formation professionnelle. Elle s'inscrit dans le contexte réglementaire international et européen exigé pour les activités aéroportuaires. Elle répond également aux attentes des exploitants en leur apportant une réponse aux enjeux de sécurité. Elle offre en outre une harmonisation des pratiques et des outils de formation pour l'ensemble des acteurs de l'aviation civile.

Elle s'appuie sur les préconisations spécifiques de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qui propose un cadre méthodologique d'ingénierie de formation structuré impliquant, un degré élevé de traçabilité. Cette traçabilité doit permettre de justifier la manière dont les différents acteurs ont été formés, évalués et validés.

La certification s'adresse à deux catégories de publics : Tout d'abord, les personnels d'exploitation des aéroports français entrant dans le champ de la certification européenne et plus particulièrement aux collaborateurs chargés de la conception et de l'animation d'actions de formation. D'autre part, les personnels d'organismes de formation œuvrant dans le champ de la formation des acteurs aéroportuaires.

Outre répondre aux enjeux réglementaires et de sécurité, la certification Instructeur en Aviation Civile permet d'accroître la maîtrise et la qualité des dispositifs de formation, d'accroître l'autonomie des services d'exploitation au regard des prestataires extérieures et ainsi mieux maîtriser les coûts et répondre aux contraintes d'organisation.

La maîtrise des processus constitue un enjeu essentiel dans un contexte de nouveaux risques majeurs environnementaux et technologiques tels que les aléas climatiques, l'accueil d'avions décarbonés, l'adaptation des structures pour la production et le stockage d'énergies renouvelables. Dans un contexte commercial où les aéroports diversifient leurs activités pour répondre à la forte concurrence internationale, ces nouveaux risques et ne doivent pas compromettre la qualité et l'efficacité des opérations aériennes. Le respect de standards de formation internationaux représente une valeur ajoutée pour l'image des aéroports et la confiance accordée par les passagers de tous horizons.

D'autre part, la maîtrise des processus de formation facilite l'intégration de nouveaux collaborateurs, en les formant sur des compétences spécifiques et critiques et en prenant mieux en compte la diversité des profils recrutés. Elle favorise la pérennité des compétences au sein des services d'exploitation ainsi que la transmission des savoirs.

Enfin, la certification Instructeur en Aviation Civile offre une opportunité pour des métiers cumulant des conditions de travail difficiles et , des enjeux de sécurité mais également des opportunités de carrière limitées.

OBJECTIFS :

- ➔ Réaliser une étude préliminaire afin de valider un besoin de formation et préparer et planifier un projet de conception, conformément au modèle proposé par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ➔ Effectuer une analyse de l'emploi afin de rédiger les référentiels d'emploi et de formation en animant un groupe d'emploi et en complétant les formulaires règlementaires.
- ➔ Analyser une population cible afin de prendre en compte les préférences d'apprentissage des stagiaires ainsi que leur milieu socio-culturel, en utilisant le questionnaire des attitudes règlementaire.
- ➔ Concevoir un programme de formation afin d'en identifier les différents modules d'enseignement et définir pour chacun les objectifs pédagogiques, les modalités d'évaluation sommative et le contenu, en utilisant les formulaires d'enregistrement règlementaires.
- ➔ Concevoir les modalités pédagogiques des modules de formation afin de rédiger un déroulé pédagogique type qui sera utilisé par tous les Instructeurs, en remplissant un guide d'instruction règlementaire.
- ➔ Produire des supports pédagogiques afin de fournir à l'ensemble des formateurs les outils nécessaires pour dispenser la formation, en utilisant les nouvelles technologies à disposition.
- ➔ Animer une séquence de formation afin de transmettre des compétences, en respectant un guide d'instruction, des supports et des matériels pédagogiques, et en utilisant les techniques d'animation d'un groupe en formation.

CERTIFICATION :

- ➔ Le parcours donne accès à la certification « Instructeur en Aviation Civile ».
- ➔ L'accès est conditionné à la réussite de 4 épreuves réalisées en groupes. Trois des épreuves sont écrites et portent sur la réalisation d'une étude préliminaire (1 heure), la rédaction d'un rapport d'analyse de la population (2 heures), l'enregistrement de deux formulaires de traçabilité (3 heures)). La quatrième épreuve est orale et consiste en l'animation d'une séquence de formation (30 minutes).
Une note minimale de 12/20 est attendue à chaque épreuve pour obtenir la certification.
Le jury de certification est composé de 2 membres qualifiés Instructeur en Aviation Civile, dont un membre qualifié n'ayant pas participé à la formation et le représentant de la direction de l'organisme certificateur.
- ➔ Pas d'équivalence ni passerelle vers une autre certification.
- ➔ Le taux de réussite de nos participants sur cette certification est de 100% (53 personnes formées depuis 2021 - 100% des candidats présentés à l'évaluation).
- ➔ Un certificat de réussite est remis à chaque participant.

CONTENU :

- ➔ Module 0 – Introduction :
 - Méthodologie de conception d'une formation : objectifs et contexte
 - Les étapes de la méthodologie
- ➔ Module 1 : Réalisation d'une étude préliminaire :
 - Identification de problèmes de production et de leurs causes,
 - Proposition de solutions (formation et autres) à un problème de rendement,
 - Calibration et planification d'un projet de formation,
 - Rédaction d'un rapport d'étude préliminaire.
- ➔ Module 2 : Réalisation d'une analyse de l'emploi :
 - Méthodologie d'élaboration de référentiels d'emploi et de compétences,
 - Définition d'objectifs de fin de tâche.
- ➔ Module 3 : Réalisation d'une analyse de la population :
 - Identification du niveau d'entrée en stage,
 - Analyse des modes d'apprentissage préférés et du milieu socioculturel,
 - Choix de stratégies d'enseignement.
- ➔ Module 4 : Conception du programme de formation
 - Identification des modules et hiérarchisation,
 - Rédaction des objectifs pédagogiques,
 - Définition des outils d'évaluation,
 - Définition des contenus.
- ➔ Module 5 : Conception des modules :
 - Choix des stratégies d'apprentissage, des méthodes pédagogiques et des supports,
 - Rédaction du guide d'animation.
- ➔ Module 6 : Production du matériel pédagogique :
 - Conception des supports pédagogiques,
 - Tests et réajustements.
- ➔ Module 7 : Animation d'une séquence de formation :
 - Préparation et déroulement,
 - Ouverture et clôture d'un stage,
 - Règles de communication verbale et non-verbale,
 - Rôle et dynamique du groupe,
 - Gestion des situations difficiles.

DUREE :

8 jours (56 heures) dont 6 heures 30 d'épreuves d'évaluation.

PUBLIC CIBLE :

Personnels aéroportuaires nommés « instructeurs » dans le cadre de la certification européenne et formateurs en aviation civile, chargés de concevoir et animer des actions de formation.

PRE-REQUIS :

Maîtrise des outils bureautique niveau débutant (Word, Excel, Powerpoint).

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ➔ Apports théoriques et méthodologiques.
- ➔ Exercices d'application individuels et collectifs.
- ➔ Mise en situation de conception d'un cours avec mise en œuvre de l'ensemble des étapes.

ENCADREMENT DE LA FORMATION :

Consultant en formation qualifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) en tant que concepteur de cours et possédant une expérience professionnelle dans la conception pédagogique et la formation des personnels d'exploitation aéroportuaire.

CALENDRIER :

Nous consulter.